

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2021

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4245)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 204

présenté par

Mme Gaillot, Mme Bagarry, M. Taché, M. Chiche, M. Julien-Lafferrière, Mme De Temmerman,
Mme Wonner, Mme Victory, Mme Cariou et M. Orphelin

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.